

**Exposé au  
Comité spécial sur la réforme électorale  
de la Chambre des communes**

**Allan Willms**

Guelph (Ontario), 15 septembre 2016

Je soulève ici une question liée aux votes qui, à mon avis, doit être prise en compte dans la réforme électorale et, à titre de citoyen ayant la double nationalité canadienne et néo-zélandaise, je fais quelques suggestions pour améliorer le système de représentation proportionnelle mixte (RPM) de la Nouvelle-Zélande à l'intention du Canada.

L'un des principaux défauts de notre système actuel est le suivant :

Je veux voter pour A, mais je vais voter pour B parce que j'ai peur que, si je ne le fais pas, C l'emporte.

Ce genre de vote « stratégique » est fort peu souhaitable, selon moi. Je crois fermement que nous devrions voter *pour* un candidat et non *contre* un autre. De plus, le fait que beaucoup de personnes réalisent que, si elles votent pour le candidat de leur choix, alors leur vote sera perdu et leur voix ne sera pas entendue, est un autre facteur qui est à l'origine du faible niveau de participation des citoyens au processus électoral. Nous devrions avoir un système qui réduit le vote stratégique. Il existe beaucoup de systèmes, certains sont proportionnels, d'autres pas, qui le font; j'implore le Comité de recommander un tel système.

Je suis pour une certaine forme de système proportionnel pour les nombreuses raisons que d'autres personnes ont avancées, notamment une plus grande collaboration entre les partis politiques afin de diriger, une plus large représentation des points de vue diversifiés des Canadiens et le fait que les électeurs sauront que leur vote compte. Puisque la RPM, comme elle est utilisée en Nouvelle-Zélande, est l'un des principaux modèles soumis à un examen attentif, je souhaite faire des commentaires sur plusieurs aspects de ce système.

Je suis un citoyen ayant la double nationalité canadienne et néo-zélandaise, qui a vécu en Nouvelle-Zélande de 1998 à 2003 et qui a voté là-bas dans le régime de la RPM. Ce système est bien meilleur que le système majoritaire uninominal à un tour mais, comme tous les systèmes, il comporte certains problèmes. Je vous présente ici la liste des trois problèmes que pose ce système et je propose des manières de les surmonter en le modifiant.

1. *La RPM de la Nouvelle-Zélande a encore recours au système majoritaire uninominal à un tour pour élire les députés locaux.*

La question de savoir quel parti constitue le gouvernement n'est pas du tout déterminée par l'élection des députés locaux dans le système de RPM néo-zélandais. Cet état de fait réduit en partie la nécessité des votes stratégiques, mais il est toujours vrai qu'il y a des votes stratégiques pendant l'élection des députés locaux en raison de l'existence du système majoritaire uninominal à un tour.

Pour corriger ce problème pendant l'élection des députés locaux, on pourrait utiliser un système qui recueille plus d'information que le système majoritaire uninominal à un tour, ce qui réduit les votes stratégiques. Par exemple, on pourrait utiliser un mode de scrutin

pondéré avec un modèle de « vote préférentiel » ou « vote par approbation », dans lequel chaque électeur indique simplement *tous* les candidats qu'il désire approuver et où la personne qui obtient le plus haut taux d'approbation est élue.

2. *En Nouvelle-Zélande, les partis dressent les « listes » d'où ils sélectionnent des candidats pour siéger à titre de « députés de liste », selon le résultat du « vote du parti » lors des élections, et ces listes peuvent contenir le nom de personnes qui ne se présentent pas dans une circonscription locale.*

À mon avis, cette façon de faire comporte deux défauts. Premièrement, je crois qu'aucun nom ne devrait figurer sur une liste si cette personne ne s'est pas déjà présentée dans une circonscription locale. Deuxièmement, je pense que les partis ne devraient pas dresser la liste, mais plutôt que les candidats qui devraient occuper les sièges de la liste devraient être ceux qui ont perdu dans leur circonscription locale, mais qui ont obtenu le plus de votes. Les Canadiens accordent de l'importance au caractère « local » de leurs députés et je crois qu'ils s'opposeraient à un système où les députés ne sont pas étroitement liés à une circonscription ou une région en particulier. De même, je suis d'avis que les Canadiens s'opposeraient à l'aspect du système néo-zélandais selon lequel les électeurs n'exercent pas de contrôle sur les candidats pour qui ils votent effectivement avec leur « vote de parti ». La sélection des députés de la liste à partir des meilleurs perdants dans les circonscriptions garantit que tous les députés obtiennent une légitimité personnelle.

Un tel modèle nécessite simplement une méthode raisonnable pour comparer le rendement de deux candidats perdants du même parti dans différentes circonscriptions.

3. *La Nouvelle-Zélande n'a pas songé à ce qui se passe quand un député, ayant un siège de la liste, souhaite, après les élections, changer de parti ou est mis à la porte de son parti, seulement après-coup.*

Sa solution après-coup à ce problème ne convient pas, à mon avis. Si les députés de la liste (ceux qui ont remporté des sièges à partir du vote du parti, mais qui n'ont pas remporté une circonscription) sont sélectionnés à même une liste créée par le parti, alors leur unique légitimité dans les élections selon le système de RPM est qu'ils représentent ce parti. S'ils quittent ensuite le parti ou s'ils sont mis à la porte, ils perdent toute légitimité et devraient être tenus de démissionner de leur siège immédiatement. Toutefois, si les candidats de la liste sont choisis parce qu'ils sont les « meilleurs perdants » dans diverses circonscriptions, ils ont alors une certaine légitimité personnelle qui leur permet de demeurer au Parlement, car ils ont reçu un mandat individuel, en ayant obtenu un soutien important lors des élections. Bien entendu, il faut également décider si les sièges vacants de la liste doivent être comblés. En Nouvelle-Zélande, ils sont comblés par la personne suivante sur la liste. Cependant, ce n'est pas une bonne façon de procéder puisque cela permet des « jeux » de partis ridicules, les autorisant à convaincre ou renvoyer quelqu'un pour qu'une personne, dont le nom apparaît plus bas dans la liste et correspond mieux à l'establishment du parti que la personne précédente, puisse entrer au Parlement. Je laisse le Comité examiner attentivement cette question s'il propose un

système de RPM, mais je mentionne qu'on élimine en grande partie le problème si les députés de la liste sont sélectionnés par les électeurs plutôt que par les partis.

En terminant, je recommande :

- Le choix d'un mode de scrutin qui réduise ou élimine le vote stratégique. Cela devrait motiver les gens afin qu'ils participent au processus électoral, parce qu'ils peuvent exprimer leur véritable préférence sans craindre des conséquences peu souhaitables.
- Le choix d'un système de représentation proportionnelle.
- Si un système semblable à la RPM de la Nouvelle-Zélande est recommandé, alors :
  - les députés locaux devraient être élus selon un système différent du système majoritaire uninominal à un tour.
  - Les listes devraient être dictées par les électeurs et non par les partis, par exemple, en sélectionnant les députés de la liste à même les meilleurs perdants dans les circonscriptions.
  - Le Comité devrait examiner attentivement les règles sur la légitimité des députés qui sont élus à titre de députés de liste, mais qui changent ensuite d'affiliation à un parti.

De telles mesures, dans un système de RPM, garantiraient la légitimité des députés et permettraient à tous les députés d'être étroitement associés aux circonscriptions locales.